

## FICHE 9 - PROJET MAQUETTE MEMORANDUM

<b>Nom du projet : Relations transfrontalières de proximité entre communes frontalières en France et en Belgique (<i>Rencontres de proximité Communes + organisations publiques + Société civile</i>)</b>	
Partenaires belges	État Fédéral
Partenaires flamands	Région flamande Province de Flandre occidentale Leiedal WVI
Partenaires français	État (Préfecture du Nord, SGAR) Région Hauts de France Département du Nord MEL/Communauté urbaine de Dunkerque /Valenciennes Métropole
Partenaires wallons	Région Wallonne Fédération Wallonie Bruxelles Province de Hainaut IDETA IEG
Partenaires transfrontaliers	<a href="#">GECT Eurométropole Lille-K-T</a> <a href="#">GECT west vlaanderen</a>
Lien avec les programmes européens	<b>OP 6 - Une meilleure gouvernance de la coopération Interreg</b> Os 6.1 : Renforcer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics, en particulier ceux chargés de gérer un territoire spécifique, et des parties prenantes <b>OS 6.2 : Contribuer à l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens, les acteurs de la société civile et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières</b>

### **Objectif :**

La société actuelle appelle à davantage se pencher sur les problématiques très locales, humaines et solidaires. Les communes, comme leur premier représentant élu (Maire ou Bourgmestre), revêtent un rôle essentiel pour leurs habitants : elles constituent l'ancrage le plus proche, le plus concret pour leur vie de tous les jours. Quoi de plus naturel de trouver dans sa commune ou au plus près, les réponses aux questions qu'on se pose, et de pouvoir exprimer ses choix pour son lieu de vie ? Même si Internet est un outil formidable, on n'y trouve pas toutes les réponses et ce n'est pas la toile seule, qui fait le réseau humain.

Co-construction & Animation du bassin de vie transfrontalier :

1. Encadrer les discussions de proximité pour **désamorcer les problématiques, co-construire des projets transfrontaliers** locaux pouvant être soutenus par des fonds européens (Interreg/micro-projets)
2. **Poursuivre autant que de besoin les rencontres transfrontalières de proximité** pour rendre les communes actrices de leur destin (trans)frontalier en leur permettant **d'acquérir, d'utiliser voire de produire, avec les acteurs adéquats, les outils pertinents** pour jouer leur rôle au quotidien.
3. **Prévoir un/des lieu/x** (physique, fixe et/ou itinérant) « France-Belgique » de référence.

## Pourquoi :

Résorber ces difficultés de terrain dans un contexte de bassin de vie transfrontalier solidaire, durable et innovant :

- Maires **démunis face aux difficultés transfrontalières** (accompagnements souhaitables de différentes natures : juridiques, européennes...).
- Difficultés pour les communes (et intercommunalités) de **connaître** ou de **gérer** les différences de réglementations  
= génère des incompréhensions, des conflits, des blocages, des projets qui ne sont pas coordonnés ni mutualisés, des infrastructures discontinues
- L'Europe permet de travailler ou de vivre facilement dans différents pays européens mais les **questions administratives, fiscales, familiales, sociales, sont souvent un casse-tête** pour la personne qui change d'espace de vie : les (trans)frontaliers franco-belges n'échappent pas à ce constat.

## Comment :

### Action 1 : Accompagner les communes, les fonctionnaires et la société civile

1. Organiser un **accompagnement juridico-administratif** des projets frontaliers : ex : permettre des enquêtes publiques ouvertes à tous (FR ou BE), dans les deux langues ; favoriser l'accompagnement des communes par des spécialistes adéquats pour éviter des problématiques contradictoires (européennes, intercommunales, ...).
2. Accompagner la mise en place d'une **communication interactive** régulière et efficace **entre les communes** françaises et belges et leurs intercommunales... Créer avec les communes un **espace (virtuel et/ ou physique) de ressources** qui leur est dédié : documents de référence, juristes, ... dans les deux langues.
3. **Poursuivre les Rencontres de proximité entamées en 2019 qui évoluent en fonction des besoins :**
  - **Dialogues transfrontaliers** : petits groupes géographiques de communes
  - **Rencontres territoriales** : l'ensemble des communes frontalières, en présence d'acteurs de la société civile
4. Poursuivre la production d'**outils utiles** à l'interconnaissance, au dialogue et à l'information transfrontalière des Maires et Bourgmestres et des citoyens frontaliers :
  - Poursuivre la série de **fiches thématiques** FR-BE qui complètent le guide des institutions françaises et belges et leurs compétences parues en 2022.
  - **Comparaisons par thématiques** des acteurs en France et en Belgique (Flandre/Wallonie) pour décliner le guide sur le territoire et mieux expliciter les articulations entre les acteurs par territoire et en transfrontalier quand elles existent.

### Action 2 : Étudier la possibilité d'installer un ou plusieurs lieux TOTEM (fixes ou itinérants)

Étudier la possibilité de la mise en œuvre d'un ou de lieux fixes et/ou itinérants du type « **France-Belgique Services** » - tiers lieux - où se mêlent : **information du public, résolution des problématiques transfrontalières des citoyens** français et belges, qu'ils soient néerlandophones ou francophones, **animation du territoire transfrontalier, accompagnement des communes, des fonctionnaires belges et français, de la société civile, co-création.**  
*Un "France-Belgique services", du type Infobest franco-allemand (cela nécessite formation de personnel, espaces et outils de mise en réseau performants dépassant la frontière franco-belge)*

**Permettre à ce lieu d'être un lieu de référence** pour :

- l'animation des acteurs frontaliers dans l'objectif de construire un réseau d'acteurs transfrontaliers
- l'accueil du grand public pour l'informer, lui rendre service (administrations), faciliter les concertations, les consultations et les co-constructions avec le public.

En faire un **LIEU TOTEM** sur l'espace transfrontalier : pour et avec les citoyens. Ce lieu pourrait accueillir aussi "un bout d'Europe" (informer, sensibiliser, consulter).

<b>Point de contact du GECT (peut changer en fonction de l'état d'avancement de la mise en œuvre)</b>	
<b>GECT Eurometropole Lille-Kortrijk-Tournai</b>	Séverine Flahault / Loïc Delhuyenne
<b>GECT West vlaanderen- Flandre Dunkerque Côte d'Opale</b>	
<b>GECT Parc naturel européen Plaines Scarpe-Escaut</b>	

<b>Coût total estimé</b>	520.000 € dont 150.000€/an (fonctionnement)
<b>Structure du projet</b>	Fonctionnement ( <b>personnel bilingue FR-NL</b> ) – 1 ETP 60.000 € par an
	<b>Fonctionnement</b> dont animation : 40.000 € par an
	<b>Communication</b> : 400.000 € -dont 50.000€ en Outils informatiques (plateforme d'appui) en investissement -dont 30.000€/an
	<b>Accompagnements juridiques</b> (juristes + étudiants en France et en Belgique) 10.000€ / an
	Traductions/interprétariat 10.000€/an

PROJET